

Orientation après la classe de 3e

Démarches à effectuer par les familles

Chers parents,

Dans le cadre de l'orientation de votre enfant en classe de troisième, une démarche obligatoire doit être réalisée avant le 19 mai. Ce délai nous permettra de disposer du temps nécessaire pour traiter les situations particulières et procéder, si besoin, aux ajustements utiles.

La procédure détaillée est disponible en pièce jointe.

Nous vous invitons à vous connecter dès maintenant avec vos identifiants EduConnect (compte parent) sur le portail Scolarité Services, dans la rubrique « Affectation après la 3e » :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Important : le premier parent qui se connecte conserve la main sur les choix d'affectation. En cas de désaccord entre les responsables légaux — par exemple pour des parents séparés — merci d'en informer rapidement la direction.

Points de vigilance

- Le conseil de classe valide, ou non, le passage en seconde générale et technologique, en seconde professionnelle ou en CAP.
- En voie professionnelle (bac professionnel ou CAP), une validation d'orientation ne garantit pas une place.
- Il n'existe pas de lycée de secteur pour les voies professionnelles.
- En cas de refus de passage en seconde générale et technologique, une commission d'appel peut être saisie.

Les démarches à effectuer

- Saisir les établissements et les spécialités souhaités dans l'ordre de préférence.
- Vérifier avec attention l'ordre des vœux avant validation.
- Veiller à ce que l'adresse de votre enfant soit bien à jour.

En cas de changement de domicile avant septembre, merci de transmettre rapidement un justificatif au collège au secrétariat : Mme Lafay (ce.0691496b@ac-lyon.fr), car cela peut modifier le lycée de secteur.

Il est toujours impératif de saisir les deux lycées de secteur par ordre de préférence.

Formations et situations particulières

Merci de prendre rapidement contact avec le collège si vous envisagez une formation particulière, notamment dans les domaines suivants : hôtellerie, options ou sections sportives, culture design, sécurité, conduite routière avant **le mercredi 6 MAI**.

Pour toutes ces demandes spécifiques, il est impératif d'informer directement le secrétariat (Madame Esclapès ou Madame Lafay), le professeur principal ou Madame Boyer, Principale, avant le 6 mai, et de transmettre le dossier complet papier au collège avant cette même date.

Les saisies pour les sections à recrutement particulier ferment généralement à la mi-mai, autour du 15 mai. Les dossiers doivent ensuite être transmis à la DSDEN en amont ; il est donc indispensable d'anticiper ces démarches.

Vœux dans le public, le privé et hors académie

- Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie du Rhône et jusqu'à 5 vœux hors académie.
- Si vous sollicitez un établissement privé, ce vœu doit être placé en premier dans la liste.
- Merci de transmettre au collège les réponses obtenues auprès des établissements privés sollicités.

Pour toutes les demandes relevant de l'académie de Grenoble, le document spécifique joint doit être obligatoirement complété et remis au professeur principal avant le 8 mai.

Si vous demandez à la fois un lycée privé à Vienne et un lycée public dans le Rhône, les résultats des deux académies vous seront communiqués à la fin du mois de juin, le 30 juin.

Cas particulier

Cas particulier « Agrotec » : si vous souhaitez solliciter une seconde générale et technologique ainsi qu'une voie professionnelle, il faudra saisir les vœux par ordre de priorité. Il s'agit d'un dossier hors académie à déposer directement auprès de l'établissement et tout en effectuant également la saisie sur l'application.

Personnes ressources

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans cette étape importante : le professeur principal, la direction du collège, le psychologue de l'Éducation nationale, le CIO, le secrétariat — Madame Esclapès et Madame Lafay — ainsi que moi-même, Madame Boyer, Principale.

En résumé

1	Se connecter sur le portail téléservices avec les identifiants EduConnect du parent.
2	Choisir la rubrique « Affectation après la 3e » et formuler les demandes.
3	Classer les vœux dans le bon ordre et vérifier l'adresse.
4	Anticiper avant le 6 mai toute demande spécifique ou tout dossier particulier.
5	Finaliser la saisie avant le 19 mai. Si vous avez besoin d'aide à la saisie Mme BOYER vous rencontrera le jeudi 7 mai et le lundi 11 mai. Merci de prendre rendez vous auprès du secrétariat

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre réactivité, qui permettront d'accompagner au mieux le parcours d'orientation de votre enfant.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Madame Boyer
Principale**